

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

affaires européennes : fonctionnement

Question écrite n° 67855

### Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur la valorisation des produits du commerce équitable au sein de son ministère. Ainsi, différentes institutions de l'Etat comme l'Assemblée nationale ou de grandes entreprises ont fait le choix d'utiliser des produits tels que le café labellisé Max Havelaar afin de soutenir le développement du commerce équitable en France. D'autres montrent l'exemple, comme le ministère de l'économie solidaire, qui intègre dans ses réceptions l'utilisation systématique de produits solidaires. Aussi, il souhaite savoir si cette préoccupation, que partagent de plus en plus de Français, fait partie de la politique de son ministère. Il lui demande de lui indiquer précisément le niveau en quantité, qualité et masse financière de ce type de produits.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur la valorisation des produits du commerce équitable au sein de son ministère. La contribution du ministère des affaires étrangères à la valorisation des produits issus du commerce équitable s'est traduite, en 2001, par l'achat de café labellisé Max Havelaar par les services de l'hôtel du ministre (130 kilogrammes) ainsi que par les services de restauration de l'ADOS (1 tonne). Les montants des commandes passées pour l'achat de ce produit s'élèvent respectivement à 1 419,60 euros pour les services de l'hôtel du ministre et à 10 920 euros pour les services de restauration de l'ADOS.

### Données clés

Auteur : M. André Aschieri

Circonscription: Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 67855

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat Ministère interrogé : affaires européennes Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 22 octobre 2001, page 6000 **Réponse publiée le :** 7 janvier 2002, page 43